

Le nouveau pays vaudois



La démesure nuit à la Suisse

**Stopper
l'immigration
massive OUI**



CP 60-167674-9

- *Comment l'immigration massive nuit à la Suisse*
- *Pourquoi une reprise en main est-elle indispensable*
- *Les solutions de l'initiative UDC*

Page 4



L'UDC Vaud a élu sa nouvelle présidente

Réunis le jeudi 5 décembre dernier, les délégués de l'UDC Vaud ont élu Fabienne Despot, candidate unique, à la présidence du parti.

Page 2

CHEZ VOUS

**NOUVELLE RUBRIQUE !
DÉCOUVREZ LES SAVOIRS-FAIRE
DE LA GRANDE FAMILLE UDC.**

Domaine
des Sieurs

Page 7



Fabienne Despot à la tête de l'UDC Vaud



Photo : Dany Schaer

Les délégués ont élu Fabienne Despot, présidente de l'UDC vaudoise lors de son congrès jeudi 5 décembre 2013 à Chavornay. Seule candidate à la succession de Claude-Alain Voiblet qui a démissionné en août dernier, l'ingénieure chimiste, députée au Grand Conseil vaudois, est installée dans sa fonction avec une large majorité (82 voix sur 108 bulletins valables).

Elle est la première femme à accéder à ce poste. Un challenge de taille pour la politicienne qui souhaite diriger dans un esprit d'équipe, redonner une stabilité au parti et mettre dans ses priorités une reconquête par la droite du gouvernement vaudois en 2017.

Vous êtes la première femme à accéder à la présidence de l'UDC Vaud, un défi séduisant ?

Assurément parce que le parti est subtil et pas monocouleur. Malgré le fait que tout le monde a les mêmes

idées, il existe différentes tendances qu'il s'agit de mettre ensemble pour que nos forces soient unies pour aller dans le même sens.

Etre femme en politique est-ce un atout ?

Ce n'était pas évident au sein de l'UDC. Mais avec mon élection en terre vaudoise et celle de Céline Amaudruz dans le canton de Genève, l'image du macho UDC est balayée et c'est une bonne chose.

Une Valaisanne politicienne dans le canton de Vaud, pourquoi ?

Je connais bien toute la structure de l'Etat de Vaud alors que je n'ai pas cette connaissance en ce qui concerne le Valais. Et dans mon canton d'origine j'ai mes racines, les montagnes, la nature et je reste Fabienne pour mes amis et ma famille. C'est important d'avoir son coin pour se ressourcer et se retrouver sans étiquette et sans politique.

Vous dites vouloir diriger en équipe, comment ?

Le parti doit être à l'écoute de sa base. C'est un équilibre à trouver pour que personne ne se sente à l'écart. Aussi j'aimerais que les gens s'approchent du

groupe de la direction qui par sa composition correspond à différentes sensibilités. Nous devons trouver un nouveau vice-président et mon souhait serait qu'il soit agrarien de façon à compléter l'équipe en place. Nous devons aussi dès maintenant réfléchir ensemble aux personnes susceptibles d'être candidates pour les élections de ces prochaines années. La reconquête du siège perdu au gouvernement vaudois fait partie de mes priorités mais pour cela il faut un parti fort et uni. Une construction qui doit se faire dans un esprit d'équipe.

Vous êtes pour la sortie du nucléaire, comment allez-vous gérer cette divergence avec votre parti ?

Je ne changerai pas d'avis sur ce sujet et je donnerai la parole à quelqu'un d'autre du parti sur cette question.

Wagner a dit : la politique est méchante et cruelle. Qu'en pensez-vous ?

La politique n'est reconnaissante que le jour de notre mort. Mais j'ai toujours du plaisir à faire de la politique notamment avec mes collègues députés au Grand Conseil vaudois.

Propos recueillis par
Dany Schaer

«La reconquête du siège perdu au gouvernement vaudois fait partie de mes priorités.»

CONSIGNES VOTATIONS DU 9 FÉVRIER 2014

non Arrêté fédéral portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour les transports publics ») ?

non Initiative populaire « Financer l'avortement est une affaire privée – Alléger l'assurance-maladie en radiant les coûts de l'interruption de grossesse de l'assurance de base » ?

oui Initiative populaire « Contre l'immigration de masse » ?

Vers un endettement massif

Au Grand Conseil, le mois de décembre est synonyme d'examen du budget. Pour la cuvée 2014, l'orientation politique du budget de l'Etat de Vaud tend vers le rouge.

Alors que les recettes, notamment fiscales, semblent de plus en plus fragiles, la nouvelle majorité de gauche dépense sans compter afin d'assurer son clientélisme. Pour l'année 2014, les charges augmentent de 322 millions pour s'établir à 8,9 milliards, soit une hausse de 3,8%, alors que le PIB vaudois devrait, selon les prévisions, n'augmenter que de 2%.

Alors que la formation était auparavant le poste le plus important des dépenses, la première place est désormais occupée par le secteur de la santé et du social. Ces hausses de dépenses ont des répercussions importantes sur les finances communales. En effet, ces dernières participent via la facture sociale au financement des prestations sociales offertes. En 2014, c'est 28 millions de plus que les communes devront verser.

Sous le titre «L'Etat renforce ses prestations», c'est 354 nouveaux postes qui sont créés au sein de l'Etat de Vaud. Si certains postes sont nécessaires à cause de l'évolution démographique ou pour des missions de sécurité indispensables, un certain nombre de postes nouveaux ne me paraissent pas nécessaires. Il nous appartiendra de tirer le frein afin d'éviter une hausse continue de charges pérennes.

Je relève enfin qu'il devient difficile de trouver du personnel, notamment les agents du secteur pénitentiaire.



Michaël
Buffat

Député et
président de groupe

La nouvelle majorité de gauche dépense sans compter afin d'assurer son clientélisme.

Au-delà de l'aspect financier, il nous appartiendra de mieux valoriser ces métiers et non de leur chercher des poux comme dans l'affaire Skander Vogt.

Alors que sous la dernière majorité de droite la dette a été divisée par douze, le chemin à la hausse repart (comme dans les communes de gauche) et laisse présager le pire pour les années à venir.

Le groupe UDC s'est réuni en séminaire le dernier samedi de novembre. Il présentera et soutiendra des amendements à ce budget afin de freiner le virage à gauche de notre canton.

Canton et communes

Répartition des charges entre le Canton et les communes.

Les communes avaient demandé des négociations au Canton portant sur quatre domaines principaux : la facture sociale, les soins à domicile, l'organisation policière et le moratoire sur le subventionnement des routes. L'ensemble de ces éléments ont été abordés lors de nombreuses séances entre le Conseil d'Etat, les représentants de l'Union des Communes Vaudoises UCV et l'Association des Communes Vaudoises ADCV, mais cette dernière s'est finalement retirée de l'accord peu avant l'aboutissement.

De plus, afin de trouver un accord sur le long terme, d'autres domaines ont été traités, tels que les normes minimales en matière de constructions scolaires et la suppression de mécanisme de correction de la bascule d'impôt. Cet accord a été concrétisé fin juin entre le Conseil d'Etat et l'UCV, accord accepté par le 80% des représentants des communes.

De nombreuses questions restent en suspens, notamment celles relatives à l'organisation de la police et de la péréquation pour lesquelles des négociations supplémentaires sont d'ores et déjà prévues.

Le Conseil d'Etat nous a annoncé clairement autant pour les commissaires chargés d'étudier cet objet, que pour le Grand Conseil, qu'il serait difficile d'aller au-delà de ce qui est convenu dans l'accord et a souligné l'importance de ne pas



Jean-François
Thuillard

Député et vice-président de
l'UDC Vaud

« détricoter » l'accord tel que scellé par les parties. De plus, il a invité le Grand Conseil à ne pas changer le projet.

Cet accord prévoit le subventionnement des routes à l'intérieur des localités pour un montant de 40 millions. Le groupe UDC estimait que ce montant était trop faible pour subvenir au besoin des communes permettant d'effectuer un rattrapage sur certains tronçons à l'intérieur des localités.

Notre collègue syndic et député d'Oron Philippe Modoux a déposé un amendement demandant de porter ce subventionnement à 60 millions. Malheureusement, cette demande a été refusée à une courte majorité. Même certains syndics ou municipaux PLR ne nous ont pas suivis sur cette proposition !

Pour l'avenir, il serait plus judicieux de mettre toute notre énergie, non pas dans d'interminables négociations sur la répartition des charges, mais prioritairement sur la question : comment freiner cette facture sociale qui pèse de plus en plus sur les finances cantonales et communales ?

Une initiative pour contrôler l'immigration

Je suis à chaque fois surprise de voir les réactions que provoquent les initiatives de l'UDC; mais là, je réalise que l'intensité de la surprise peut être sans limite ! Pas moins de trois conseillers fédéraux pour combattre l'initiative de l'UDC contre l'immigration de masse; ils vantent les vertus de l'immigration !

M. Didier Burkhalter, conseiller fédéral en charge des affaires étrangères a même l'audace de déclarer : «la Suisse a des problèmes, mais des problèmes de riches». Il faut croire que lui et moi ne vivons pas dans la même Suisse.

Pour ma part, tous les jours, je reçois des téléphones de personnes âgées qui ne s'en sortent pas avec leur seule rente AVS, des jeunes qui ne trouvent pas de travail et qui pourtant ont une excellente formation. Je reçois des témoignages effarants de personnes qui sont au social et qui font état de ce qu'ils vivent à l'accueil dans ces bureaux. Il faut se rendre à l'évidence : notre système ne fonctionne pas, il est injuste. De plus en plus de ressortissants de l'UE entrent en Suisse, pour une durée allant jusqu'à un an, dans le but de chercher du travail. Certains reçoivent même une aide sociale pendant ce laps de temps.

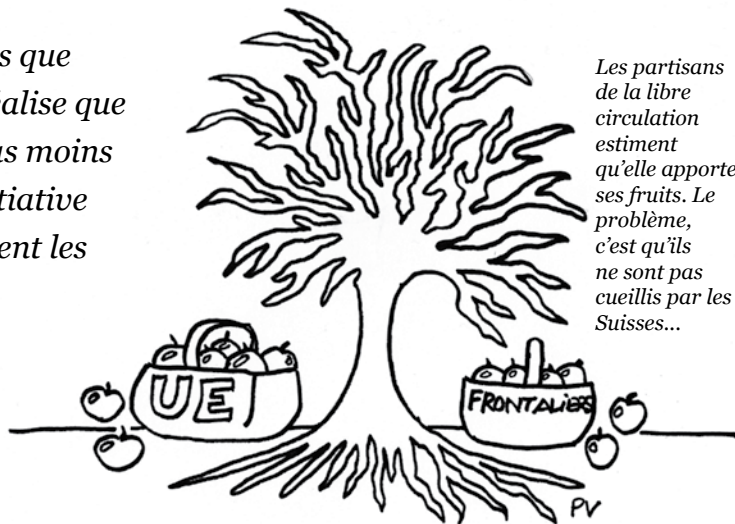
En 2012, les cantons ont délivré plus de 4'000 autorisations de séjour à des ressortissants de l'UE en quête d'un emploi en Suisse. Par ailleurs, il convient de noter que la proposition d'un contrat de travail ne garantit nullement que la personne concernée restera longtemps dans ce processus de travail. Si elle est licenciée après la période probatoire, son permis de



Sandrine Ott

Secrétaire générale de l'UDC Vaud

En 2012, les cantons ont délivré plus de 4'000 autorisations de séjour à des ressortissants de l'UE en quête d'un emploi en Suisse.



Les partisans de la libre circulation estiment qu'elle apporte ses fruits. Le problème, c'est qu'ils ne sont pas cueillis par les Suisses...

séjour de cinq ans qui lui aura été délivré reste valable pour cette durée, quoique devienne sa situation.

Ceux qui sont contre l'initiative nous disent qu'en Suisse la formation est déficiente et que la solution palliative à ce manque est dans l'immigration.

Il est clair qu'avant de trouver une solution à l'externe nous devons chercher une ou des solutions à l'interne. Il faut donc réformer les systèmes d'enseignements secondaires et universitaires pour créer les formations adéquates et promouvoir une Suisse qui tirera sa force de ses jeunes diplômés !

Oui à une immigration de qualité qui apporte une plus-value à la Suisse, non à une immigration de masse non contrôlée qui alourdit les charges du contribuable et empêche les politiques de faire du « vrai » social qui tire les gens vers le haut et répond favorablement à la problématique qu'ils expriment. Nous devons favoriser la politique de formation et de redistribution du travail.

La bataille sera dure, nous le savons. L'UDC sera au front en première ligne car il est temps que cela change et que le peuple suisse soit prioritaire dans son propre pays !

TEXTE DE L'INITIATIVE

Art. 121a (nouveau) Gestion de l'immigration

1 La Suisse gère de manière autonome l'immigration des étrangers.

2 Le nombre des autorisations délivrées pour le séjour des étrangers en Suisse est limité par des plafonds et des contingents annuels. Les plafonds valent pour toutes les autorisations délivrées en vertu du droit des étrangers, domaine de l'asile inclus. Le droit au séjour durable, au regroupement familial et aux prestations sociales peut être limité.

3 Les plafonds et les contingents annuels pour les étrangers exerçant une activité lucrative doivent être fixés en fonction des intérêts économiques globaux de la Suisse et dans le respect du principe de la préférence nationale; ils doivent inclure les frontaliers. Les critères déterminants pour l'octroi d'autorisations de séjour sont en particulier la demande d'un employeur, la capacité d'intégration et une source de revenus suffisante et autonome.

L'interdiction générale de la mendicité : unique solution pour enrayer ce fléau !

Le phénomène de la mendicité dans notre canton a pris une telle ampleur qu'une volonté réaffirmée de l'Etat est nécessaire pour enrayer ce fléau.

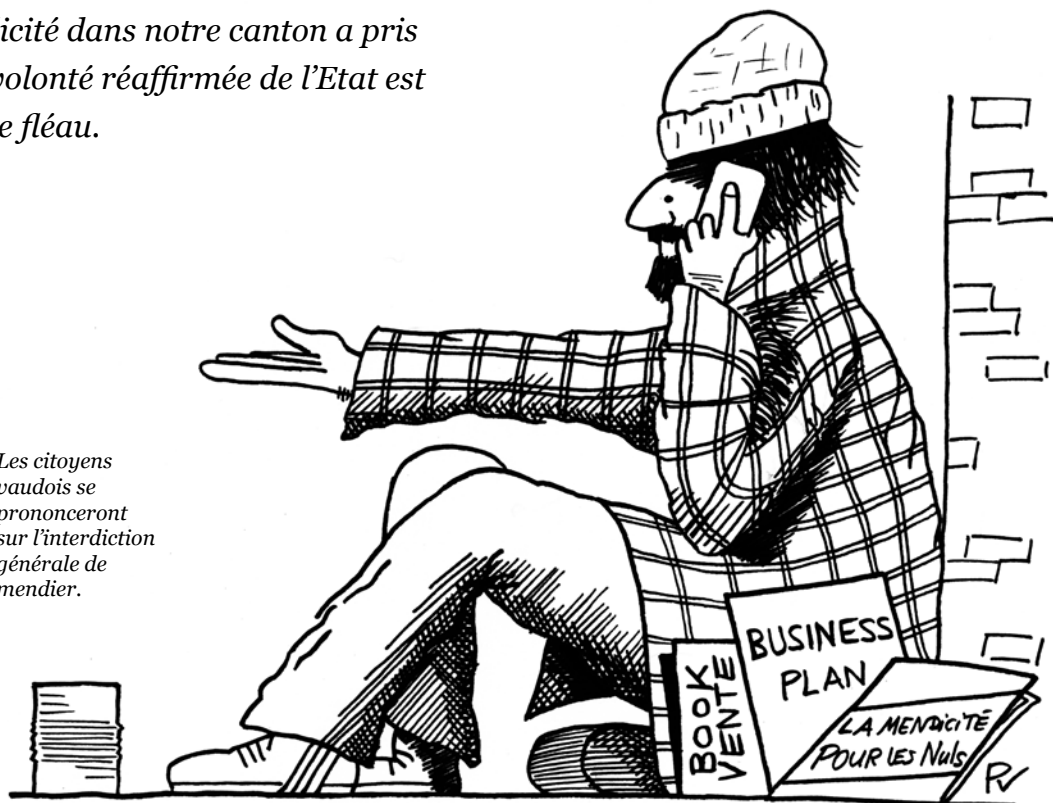
La mendicité s'adresse indifféremment à tous et à chacun : elle erre de lieu en lieu ; elle s'établit sur la voie publique, sur le seuil des temples ; elle cherche les endroits les plus fréquentés ; elle ne se borne pas à exprimer ses besoins, elle cherche à émouvoir ; elle se rend hideuse pour devenir éloquente ; elle crée l'insécurité et défigure nos bourgs.

Ces dernières années, de véritables réseaux de mendicité sont apparus au travers de mendiants professionnels qui usent de tous les moyens pour apitoyer le passant : personnes âgées, pseudo-handicapés, acteurs de circonstance médiocres ; pire, des femmes sont mises de force dans la rue par de fantasques chefs de réseaux dont le seul intérêt est de remplir malhonnêtement leur poche, ne laissant aucune miette à celles et ceux qui ont quémandé !

En septembre dernier, l'UDC vaudoise a réussi à récolter les 12'000 signatures valables nécessaires pour son initiative cantonale contre « la mendicité et l'exploitation de personnes à des fins de mendicité », offrant ainsi à notre population agacée l'opportunité de se prononcer sur ce sujet récurrent.

A fin octobre, le parlement a adopté une motion « Interdisons efficacement la mendicité organisée » : cosmétique et trop peu restrictive, elle ne prévoit pas l'interdiction totale de la mendicité et ce nouveau dispositif ne permettra pas

Les citoyens vaudois se prononceront sur l'interdiction générale de mendier.



Denis Rubattel

Député

La mendicité se rend hideuse pour devenir éloquente; elle crée l'insécurité et défigure nos bourgs.

Le Conseil d'Etat, à majorité de gauche, présentera certainement un contre-projet sur la base de la motion adoptée.

de résoudre efficacement le problème des mendiants et surtout de ceux qui les exploitent avec son triste cortège de misère. Certes, le texte vise à empêcher les mendiants d'interpeller les passants ou d'entraver le passage public, mais il convient de se demander comment les forces de l'ordre apprécieront, lors d'interpellation, si ce sont des mendiants indépendants

ou s'ils font partie d'un réseau internationalement organisé.

Coincé entre l'initiative de l'UDC, seule solution applicable, pérenne et efficace, et la motion Mathieu Blanc, molle, inapplicable et peu crédible, le Conseil d'Etat, à majorité de gauche, si fréquemment retenu et frileux dans son courage à résoudre les vrais problèmes, présentera certainement un contre-projet sur la base de la motion adoptée. Osons croire à ce que le peuple vaudois choisira, avec détermination et lucidité, sa volonté d'interdire la mendicité générale en acceptant l'initiative UDC !

A vous toutes et tous, chères lectrices et chers lecteurs, je vous souhaite une année 2014 enchanteresse et ensoleillée !

Résidences secondaires et économie de l'Est vaudois

Deux décisions populaires posent de grandes questions sur le devenir des entreprises des régions de montagne : l'adoption par le peuple de l'initiative Weber sur les résidences secondaires et celle de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

Certes le contexte est favorable, s'inscrivant dans une bonne dynamique économique avec un PIB vaudois élevé mais variable selon les secteurs. Il n'en reste pas moins que ces deux votations mettent le monde de la construction dans une situation de choc, dans les régions touristiques surtout, dans l'Est vaudois en particulier.

La Fédération vaudoise des entrepreneurs, sous la présidence de Jean-Pierre Rosselet, a organisé en octobre dernier un forum sur la question. Au Château d'Aigle se sont retrouvés les autorités locales, les responsables du tourisme et les entrepreneurs, afin de d'établir un constat et de dessiner des pistes de solution.

Alain Turatti, chargé de mission à la communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises (CITAV) a présenté des constats chiffrés: les résidences secondaires représentent le 80% des lits touristiques dans les Alpes vaudoises, avec des retombées économiques importantes : 178 millions de francs annuels de chiffre d'affaires pour leur entretien et exploitation, 72 millions pour l'économie touristique, et 100 millions pour la construction, dont 60 millions assurés par les entreprises locales. Cette somme peut être considérée en première approximation comme une perte économique directe induite par l'initiative, touchant 700 à 800 emplois.



Fabienne Despot

Députée et présidente UDC Vaud

Les résidences secondaires représentent le 80% des lits touristiques dans les Alpes vaudoises, avec des retombées économiques importantes.

Mais les effets directs et indirects du nouvel article constitutionnel sont complexes. De manière concrète, il faut s'attendre à une augmentation du prix des logements existants et une diminution du prix du foncier. Les craintes du monde économique se portent sur les petits commerces qui vivent en partie avec les employés de la construction, sur une perte du savoir dans certains domaines de la construction et sur une diminution des entrées fiscales des communes.

Une piste est proposée sous l'angle de la construction et de l'énergie : l'amélioration de la qualité du bâti, avec l'encouragement à rénover les objets immobiliers, tant en intérieur qu'en extérieur. Cette option correspond aussi à la volonté de développer une offre touristique de meilleure qualité, une meilleure adaptation de cette offre à la demande et une meilleure vitrine promotionnelle. Il s'agira notamment de développer la parahôtellerie, les chambres d'hôtes et les villages de vacances. Une enquête a montré qu'il est possible d'augmenter d'environ 10% l'offre de lits en location. D'autres solutions sont envisagées pour encourager les locaux de la plaine à chercher des logements en altitude, ou dans le sens d'un assouplissement des règles de construction dans les milieux agricoles afin d'encourager la rénovation et la préservation du patrimoine.

L'attitude des personnes réunies autour de la FVE est positive, volontaire, à l'image d'une Suisse imaginative et innovante. L'UDC apprécie cette volonté et partage le souci des régions de montagne, des entrepreneurs et plus particulièrement des entreprises formatrices. Notre parti soutient les démarches qui assureront en priorité du travail aux entreprises locales et se bat pour diminuer la charge fiscale sur les entreprises, via une diminution de l'impôt sur les bénéficiaires. De plus, l'UDC a fait de la formation duale l'une de ses priorités.

IMPRESSUM

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Le Nouveau Pays vaudois
Rue de la Louve 1
1003 Lausanne
T 021 806 32 90
F 021 806 32 91
E secretariat@udc-vaud.ch
CCP 10-4168-3

SECRETARIAT DE RÉDACTION

Le Nouveau Pays vaudois
Sandrine Ott
Rue de la Louve 1
1003 Lausanne

CONCEPTION ET RÉALISATION

POINTCOM, D.KARLEN
Agence de communication
1845 Noville
www.dkahlen.com

IMPRESSON

CDS imprimerie SA
1844 Villeneuve
www.cdsimprimerie.ch

TIRAGE

3'200 exemplaires

NOUVEAU !
La rubrique «CHEZ VOUS» consacre ses colonnes à mettre en évidence les savoirs-faire de la famille UDC.

Domaine des Sieurs



Jolie vue sur le lac Léman et le Mont-Blanc.



140'000 l de vin peuvent être stockés dans des cuves inox ultramodernes.



Les trois générations du Domaine des Sieurs : Fabien, Mathieu et Jean-Marc Sordet.

C'est en plein cœur du village pittoresque de Luins, au-dessus du lac Léman, avec vue imprenable sur le lac et le Mont-Blanc que se trouve le « Domaine des Sieurs » de Jean-Marc et Fabien Sordet.

En 2008, cette famille de vignerons a construit une cave de 400 m² avec des cuves en inox ultramodernes d'une capacité de stockage de quelque 140'000 litres de vin et une cave à barriques. Si la viticulture et la production de vins restent leur activité principale, les Sordet ont plus d'une corde à leur arc. Leur famille construit une entreprise au développement prometteur.

Le Domaine des Sieurs dispose d'un vignoble de 14 hectares sur lequel différentes sortes de cépages sont exploitées. Le domaine produit des raisins de table pour les besoins régionaux. Avec les propres machines de la famille, des travaux salariés sont exécutés dans les vignobles environnants (prétaille à la machine, récolte ou effeuillage). La cave qui peut accueillir jusqu'à 100 personnes est à disposition pour l'organisation de fêtes. Une personnalisation des étiquettes est proposée.

Aujourd'hui, le métier de vigneron est plus varié et complexe que jamais. Une solide formation et une formation continue sont indispensables. Des capacités dans le domaine du marketing, de la comptabilité et la gestion du personnel sont également requises.

Le vigneron ne compte pas ses heures, surtout pendant la période de la taille de la vigne

en hiver, l'entretien des pieds de vigne et des feuilles pendant la période de végétation et lors des vendanges en automne. Lorsque la jeune génération décide de collaborer et de reprendre plus tard le domaine, acceptant ainsi de relever les nombreux défis, cela est particulièrement réjouissant.

Et si Mathieu sait apprécier le plaisir et les succès qu'ont son père et son grand-père dans le développement de l'entreprise familiale, il n'y a pas de doute qu'il voudra marcher sur leurs traces.



JEAN-MARC & FABIEN SORDET
VIGNERONS-ENCAVEURS

Domaine des Sieurs
Jean-Marc et Fabien
Sordet
Chemin des Combes 11
1184 Luins

www.domainedessieurs.ch

La Direction exécutive de l'UDC Vaud vous adresse tous ses vœux de santé, de bonheur et de succès pour la nouvelle année.

AGENDA

24 janvier 2014
Souper de l'Indépendance vaudoise du District Gros-de-Vaud, grande salle de Vuflens-la-Ville, dès 19h00, invité : Yvan Perrin, réservation : J.-F. Thuillard, 079 689 78 83.

24 janvier 2014
Souper de l'Indépendance vaudoise du District Lavaux-Oron, Puidoux, invités : Jean-Pierre Grin et Raymond Clottu.

25 janvier 2014
Souper de l'Indépendance vaudoise du District Côte-Ouest.

ABONNEMENT

Chers Membres,

Ce numéro de décembre est à nouveau distribué à tous nos membres. Dès janvier 2014, notre journal sera envoyé uniquement à nos abonnés.

Nous espérons que sa nouvelle formule vous a convaincus et que nous pourrons vous compter parmi nos abonnés. Vos versements seront à effectuer en janvier prochain avec les cotisations 2014.

Nous avons cependant glissé un bulletin de versement dans ce numéro pour les dons et les petits coups de pouce dont nous avons toujours besoin.

Merci de votre fidélité et de votre engagement pour notre parti.

Sandrine Ott,
secrétaire générale

Le Nouveau
Pays vaudois
Abonnement annuel
CHF 80.-

DE L'ACTION

L'UDC vaudoise contre FATCA

Signez le référendum !

La pieuvre du fisc américain en quête de liquidités.



FATCA, c'est une loi fiscale américaine qui soumet à l'impôt tous les ressortissants américains et toutes les sociétés américaines où qu'ils se trouvent sur le globe.

La notion d'«américain» est très large, pour FATCA : le binational établi en Suisse en est un, tout comme le conjoint suisse d'un ressortissant américain n'ayant jamais mis les pieds aux USA. Des études, voire des vacances trop longues aux Etats-Unis, ou la propriété d'actions de sociétés américaines peuvent aussi faire de vous un contribuable soumis à FATCA.

FATCA contraint tous les établissements bancaires financiers du monde à jouer le rôle de percepteurs auxiliaires et à livrer les coordonnées de leurs clients «américains». Ceux qui s'y refusent sont soumis à des amendes monstrueuses, puis à

des rétorsions commerciales, notamment l'exclusion du marché des capitaux américain. Les autres banques et établissements financiers ont l'interdiction d'entretenir des relations avec eux.

FATCA, c'est aussi un traité de reddition sans conditions signé par la Suisse et publié aujourd'hui. Il soustrait certes la BNS et les caisses de prévoyance au diktat de FATCA. Mais pour le reste, la Suisse passe sous le joug.

La loi suisse de mise en œuvre de FATCA prévoit que le droit américain s'appliquera directement. En d'autres termes, c'est selon le droit américain que des tribunaux

suisses jugeraient une entreprise américaine installée en Suisse et employant des Suisses ! Certains ont évoqué la fameuse formule du Pacte fédéral : «Pas de juges étrangers en nos vallées !». Elle n'est pas tout à fait pertinente: ce sont bien des juges d'ici qui jugeront dans nos vallées, mais ils le feront selon des lois étrangères, et avec l'aval de nos autorités !

Enfin, la Suisse serait soumise automatiquement et sans contestation possible à toutes les modifications du droit américain. Ce «droit évolutif» permettrait aux Etats-Unis d'étendre librement leurs tentacules.

Tout le monde voit que FATCA met notre souveraineté à mal, mais les Chambres fédérales ont fait montre de servilité devant nos intérêts économiques et financiers. Elles ont visé le très court terme : qui peut penser que les Etats-Unis, dans leur guerre de conquête économique, vont s'arrêter en si bon chemin ? C'est maintenant qu'il faut se battre.

Les membres de l'UDC vaudoise auront à cœur de signer et de faire signer ce référendum.

Des feuilles supplémentaires (français, allemand, italien) peuvent être imprimées à partir du site www.stop-fatca.ch ou commandées au secrétariat : case postale 6297 1002 Lausanne.